Superior Court of Justice Cour supérieure de justice

Warrant for Arrest of Defaulting Witness Mandat d'arrêt d'un témoin défaillant

Form / Formule 18B Ont. Reg. No. / Règl. de l'Ont. : 258/98

	Small Claims Court / Cour des petites créa	nces de	Claim No. / N° de la demande
Seal / Sceau	Address / Adresse		
Plaintiff No. 1 / Demandeur n° 1	Phone number / Numéro de téléphone	Le ou les de	aintiff(s) listed on attached Form 1A. mandeurs additionnels sont mentionnés e 1A ci-jointe.
		Sur la lorriun	e TA CI-Jointe.
·	ny, etc. / Nom de famille du particulier ou nor	n de la compa	agnie, etc.
First given name / Premier prénom	Second given name / Deuxième prénom	Also know	vn as / Également connu(e) sous le nom de
Address for service (street & number, unit, n	nunicipality, province) / Adresse aux fins de si	ignification (nu	méro et rue, unité, municipalité, province)
Postal code / Code postal	Phone no. / N°	de téléphone	Fax no. / N° de télécopieur
Representative / Représentant(e)		LSUC#(if applicable) / N° du BHC (le cas échéant)
Address for service (street & number, unit, n	nunicipality, province) / Adresse aux fins de si	ignification (nu	méro et rue, unité, municipalité, province)
Postal code / Code postal	Phone no. / N°		Fax no. / N° de télécopieur
Defendant No. 1 / Défendeur n°	1 🗆	Le ou les dé	efendant(s) listed on attached Form 1A. fendeurs additionnels sont mentionnés e 1A ci-jointe.
Last name of individual or name of compar	ny, etc. / Nom de famille du particulier ou nor	n de la compa	ngnie, etc.
First given name / Premier prénom	Second given name / Deuxième prénom	Also know	vn as / Également connu(e) sous le nom de
Address for service (street & number, unit, n	nunicipality, province) / Adresse aux fins de si	ignification (nu	méro et rue, unité, municipalité, province)
Postal code / Code postal	Phone no. / N°	de téléphone	Fax no. / N° de télécopieur
Representative / Représentant(e)		LSUC # (i	if applicable) / N° du BHC (le cas échéant)
Address for service (street & number, unit, n	nunicipality, province) / Adresse aux fins de si	ignification (nu	méro et rue, unité, municipalité, province)
Postal code / Code postal	Phone no. / N°	de téléphone	Fax no. / N° de télécopieur

Within seven (7) calendar days of changing your address for service, notify the court and all other parties in writing. Dans les sept (7) jours civils qui suivent tout changement de votre adresse aux fins de signification, veuillez en aviser par écrit le tribunal et les autres parties.

Claim No. / N° de la demande

TO ALL POLICE OFFICERS IN ONTARIO AND TO THE OFFICERS OF ALL CORRECTIONAL INSTITUTIONS IN ONTARIO:

À TOUS LES AGENTS DE POLICE DE L'ONTARIO ET AUX AGENTS DE TOUS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO :

The witness	
Le témoin	(Name / Nom)
of	
de	(Address / Adresse)
was served with a Summons to Witness (Form 18 attendance money was paid or tendered.	(SA) to give evidence at the trial of this action, and the prescribed
a reçu signification d'une assignation de témoin (f action, et l'indemnité de présence prescrite lui a é	formule 18A) pour témoigner à l'instruction de la présente eté versée ou offerte.
The witness failed to attend or to remain in attend witness is material to this proceeding.	ance at the trial, and I am satisfied that the evidence of this
Le témoin ne s'est pas présenté ou n'est pas dem témoignage est essentiel à l'instance.	neuré présent au procès, et je suis convaincu(e) que son
YOU ARE ORDERED TO ARREST AND BRING	this person before the court to give evidence in this action, and
if the court is not then sitting or if the person cannot	ot be brought before the court immediately, to deliver the her secure facility, to be admitted and detained there until the
	SONNE ET DE L'AMENER devant le tribunal afin qu'elle
immédiatement, de la livrer à un établissement co	as ou si la personne ne peut être amenée devant le tribunal prrectionnel provincial ou à un autre établissement de garde en jusqu'à ce qu'elle puisse être amenée devant le tribunal.
,	,
I FURTHER ORDER YOU TO HOLD this person bring this person before a court as ordered above	in custody and to detain him/her only so long as necessary to
JE VOUS ORDONNE EN OUTRE DE MAINTENI longtemps qu'il sera nécessaire pour l'amener de	IR cette personne sous garde et de la détenir tant et aussi vant un tribunal, comme il est ordonné ci-dessus.
. 20	
, 20	(Signature of judge/clerk / Signature du juge/du greffier)